

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 17 décembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DPEA 005-1050/07/BC**

**■ Abrogation de la délibération n°DPEA 822/07/BC en date du 8 octobre 2007 relative à l'attribution du marché pour le contrôle annuel des comptes des délégataires de l'eau et de l'assainissement délégué et missions complémentaires DEA 07/570/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 10/891/B en date du 24 novembre 2006, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif au contrôle annuel des comptes du Service de l'Eau et de l'Assainissement délégué et missions complémentaires d'assistance financière. Une première procédure d'appel d'offres a été lancée sous le numéro 2006/179 ; cette procédure a été déclarée infructueuse lors

de la Commission d'Appel d'Offres du 23 mai 2007. Une deuxième procédure d'Appel d'Offres a été lancée sous le numéro 2007/084 et après décision de la Commission d'Appel d'Offres, le marché a été attribué par délibération DEPA 822/07/BC en date du 8 octobre 2007 au groupement d'entreprises ORFIS/G2C pour un montant de 150 400 euros HT, soit 179 878,40 euros TTC.

Toutefois, il s'avère que les besoins de la collectivité ont évolué et qu'elle souhaite élargir le contenu des missions de contrôle.

De ce fait, au motif de l'intérêt général de la collectivité, il est proposé au Bureau de la Communauté de ne pas donner suite à l'attribution du marché et d'abroger la délibération DPEA 822/07/BC du 8 octobre 2007 qui a approuvé le marché relatif au contrôle annuel des comptes du Service de l'Eau et de l'Assainissement délégué et missions complémentaires d'assistance financière.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG n°22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président, modifié par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération DPEA 10/891/B en date du 24/11/2006 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La délibération DPEA 822/07/BC du 8 octobre 2007 relative à l'approbation du marché contrôle annuel des comptes du Service de l'Eau et de l'Assainissement délégué et missions complémentaires d'assistance financière

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que les besoins nouveaux de la collectivité justifient de ne pas donner suite à l'attribution du marché approuvé par la délibération DPEA 822/07/BC du 8 octobre 2007

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est abrogée la délibération DPEA 822/07/BC en date du 8 octobre 2007.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Robert ASSANTE

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN